

**Plus de 230 millions d'euros d'aides publiques ont été versées aux secteurs agricole et agroalimentaire en 2010 dans le cadre de la PAC**

La mise en œuvre de la Politique Agricole Commune est adaptée à la problématique spécifique des DOM en général et de La Réunion en particulier.

Elle s'organise autour de **deux instruments financiers** :

**Le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité** (depuis 1991, le POSEI et l'actuel programme datant de 2006). Il permet la mise en œuvre du **premier pilier de la politique agricole commune (PAC)**.

Il est constitué d'une part des mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL) et d'autre part du régime spécifique d'approvisionnement (RSA).

Il est modifiable annuellement en fonction des propositions locales et selon le retour d'expérience.

**Le programme de développement rural de La Réunion (PDRR)**, forme locale du **deuxième pilier de la PAC**. Celui-ci est déconcentré pour l'ensemble des DOM et pour la Corse.

L'instrument financier de la politique de développement rural au sein de la politique agricole commune est le fonds européen agricole de développement rural (FEADER), qui a succédé au FEOGA en 2007-2013. Il soutient les activités agricoles, sylvicoles, agroalimentaires ou en lien avec l'espace rural.

L'ensemble des crédits de la PAC représente pour les secteurs agricole et agroalimentaire globalement 230,77 millions d'euros en 2010 contre 201,51 millions d'euros en 2009 et 182,5 en 2008 (hors calamités).

### Synthèse par filière tous financements confondus hors calamités

(en millions d'euros)	2007	2008	2009	2010 (1)
<b>Filière canne</b>	85,31	90,61	110,92	110,42
<b>Filières animales</b>	23,94	21,95	17,97	21,93
<b>Filières végétales hors canne</b>	6,95	8,68	7,36	8,24
<b>Mesures diverses en faveur des IAA</b>	3,28	4,3	3,57	4,29
<b>Dispositifs non affectés(2)</b>	41,99	41,71	47,48	69,15
<b>Contribution hors programme (3)</b>	17,36	15,25	14,21	16,74
<b>Total financement public</b>	<b>178,83</b>	<b>182,5</b>	<b>201,51</b>	<b>230,77</b>

(1) Données provisoires

(2) Montants non affectés par filières mais programmés dans le cadre des fonds européens

(3) Aides de l'Etat et des collectivités locales non programmées dans le cadre des fonds européens

### Synthèse par fonds : Premier pilier de la PAC : POSEI et convention canne

(en millions d'euros)	2007	2008	2009	2010 (1)
<b>Régime spécial d'approvisionnement</b>	12,26	11,8	11,82	12,14
<b>Primes animales</b>	4,28	4,21	4,35	4,35
<b>Importations animales</b>	0,16	0,09	0,09	0,04
<b>Structuration de l'élevage</b>	13,6	13,3	12,5	16,3
<b>Diversification des productions végétales</b>	4,9	5,4	6,51	7
<b>Filière canne sucre rhum</b>	43,59	48,54	72,95 (2)	72,9 (2)
<b>Canne - aide à la production</b>	34,72	34,72	34,72	34,72
<b>Total financement public</b>	<b>113,51</b>	<b>118,08</b>	<b>142,94</b>	<b>147,45</b>

(1) Données provisoires

(2) Aides complémentaires nationales à partir de 2009 visant à faciliter l'écoulement des sucres vers l'UE dans le cadre de la réforme de l'OCM sucre

### Deuxième pilier de la PAC : PDRR et fin du précédent DOCUP (hors transfert des eaux et mesures en faveur de la forêt)

(en millions d'euros)	2007	2008	2009	2010 (1)
<b>ICHN</b>	6,22	5,48	5,27	6,09
<b>MAE</b>	1,89	2,1	1,31	0,28
<b>Pré-retraite</b>	1,65	2,12	0,42	0,46
<b>Filière canne</b>	7	7,35	3,25	2,8
<b>Filières animales</b>	5,9	4,35	1,03	1,24
<b>Filières végétales hors canne</b>	2,05	3,27	0,85	1,24
<b>Mesures diverses en faveur des IAA</b>	3,28	4,3	3,57	4,29
<b>Dispositifs non affectés(2)</b>	19,97	20,21	28,66	50,18 (3)
<b>Total financement public</b>	<b>47,96</b>	<b>49,18</b>	<b>44,36</b>	<b>66,58</b>

(1) Données provisoires

(2) Montants non affectés par filières mais programmés dans le cadre des fonds européens

(3) Y compris axes 3 et 4 du PDRR

## Autres aides(1)(2)

En plus des contributions relevant des principaux programmes et conventions, diverses interventions sont financées sur budget de l'État ou des collectivités

(en millions d'euros)	2007	2008	2009	2010
<b>Indemnisation au titre des calamités hors canne</b>	9,45	-3	3,4	0,1 (4)
<b>Indemnisation au titre des calamités canne</b>	3,26	-3	0	0
<b>Plan d'urgence dit « plan Barnier » Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture</b>			0,51	0,94
<b>Autres aides État dont ODEADOM PRDA et CIOM</b>	1,79	2,25	2,7	9,8
<b>Dépenses des collectivités</b>	15,57	13	11,00 (5)	6
<b>Total financement public</b>	<b>30,07</b>	<b>15,25</b>	<b>17,61</b>	<b>16,84</b>

(1) Aides de l'Etat et des collectivités locales non programmées dans le cadre des fonds européens

(2) Les subventions équivalentes au titre de la défiscalisation et du remboursement de la TVANPR n'ont pas été prises en compte.

(3) Il n'y a pas eu de calamités en 2008

(4) 3<sup>e</sup> délégation JADE 62 935,15 et Gaël : 33 206,55

(5) Fin de la détaxe gazole en 2009



## Un marché des légumes soutenu en mai

Le marché du mois d'avril, bien que perturbé par les modifications d'horaires du marché de gros a été généralement très actif. L'écoulement est facile et les prix s'orientent vers la baisse. En mai, les cours fluctuent en fonction de la mise en marché, la demande est présente et les stocks permettent d'y pourvoir. A partir de la fin du mois, le commerce devient un peu plus difficile mais chacun s'attache à maintenir les cours.

**L'ail** : Nous sommes en rupture de production. L'ail chinois est vendu 5,65 euros le kilo en moyenne sur les marchés forains et 6,85 euros le kilo en grandes surfaces.

**La carotte** : Depuis l'augmentation de + 40 % de son prix entre février et mars, son cours à la production s'est stabilisé à 1,10 euro le kilo jusqu'à aujourd'hui. Il y a peu de carotte pays. Nous la retrouvons sur les marchés forains à 1,65 euro le kilo contre 2,00 euros pour la carotte en provenance d'Australie ou de Chine.

**Le chou chou** : Comme chaque année à cette période, nous trouvons du chou chou en abondance. Son prix se négociait à 2,05 euros en moyenne le kilo sur le marché de gros en février. Il est à 0,43 euro aujourd'hui (1,10 euro au détail grandes surfaces).

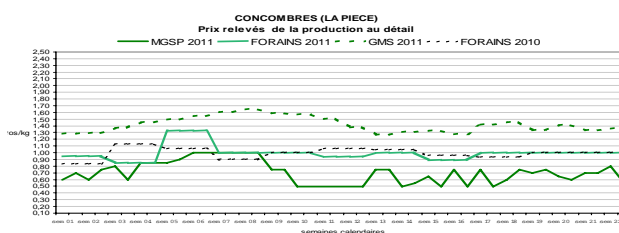
**Le gingembre** : Le cours du gingembre à la production semble s'être stabilisé à 4,00 euro le kilo depuis la nouvel

le récolte (il était à 1,00 euro l'année dernière à la même période). Il est vendu au kilo 7,00 euros sur les marchés forains et 8,45 euros en grandes surfaces.

**La pomme de terre** : le manque s'est moins fait sentir cette année grâce à la production locale. Les importations constatées au premier trimestre sont effectivement à leur plus bas niveau depuis trois ans.

**La petite tomate de plein champ** : Son cours reste soutenu avec une moyenne de 1,47 euro le kilo relevé à la production (1,22 euro le kilo en mai 2010). Nous la retrouvons à 2,15 euros le kilo sur les marchés forains et à 3,15 euros le kilo en grandes surfaces.

Enfin, concernant la crise du **concombre** provoquée par l'épisode *E. Coli* en Europe, nous n'avons pas constaté, à nos stades d'observation du marché, de baisse significative de son prix.



DIRECTION DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
Service de l'Information Statistique et Economique  
Parc de la Providence 97489 SAINT DENIS CEDEX  
Tél. : 02 62 30 89 89 Fax : 02 62 30 89 93  
[www.daa1974.agriculture.gouv.fr](http://www.daa1974.agriculture.gouv.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)  
[www.snm.agriculture.gouv.fr](http://www.snm.agriculture.gouv.fr)

Directeur de la publication : Michel SINOIR  
Rédacteur : Richard FEULLADE  
Composition et impression : SISE  
Dépôt légal : à parution  
ISBN : 2-11-090743-6

Photos : Cheik.Saidou\Min-agri.fr

© Agreste 2011